

Association des conseils en gestion linguistique (ACGL)

Procuration générale

À qui de droit,

Conformément à l'article 29 des *Statuts de l'Association des conseils en gestion linguistique (ACGL)* et à la Partie III de la Loi sur les compagnies, R.L.R.Q., je,

(nom en lettres moulées), soussigné(e), membre en règle de l'ACGL (le « Mandant »), accorde à (nom en lettres moulées), membre en règle de l'ACGL (le « Mandataire »), une procuration générale en vue de l'assemblée annuelle de l'ACGL (l'Assemblée) qui se tiendra le jeudi 7 juin 2018 à 17 h 30 à l'Hôtel Delta à Montréal (la « Procuration »).

Cette Procuration confère au Mandataire le pouvoir discrétionnaire de voter et d'agir en mon nom sur toutes les questions soumises à l'Assemblée, y compris l'élection des administrateurs de l'ACGL, ainsi que sur toute modification des questions mentionnées dans l'avis de convocation à l'Assemblée ou d'autres questions qui peuvent être régulièrement soumises à l'Assemblée.

Mandant :

Signature :

Nom en lettres moulées :

No de téléphone :

Adresse de courriel :

Mandataire :

Signature :

Nom en lettres moulées :

No de téléphone :

Adresse de courriel :

Date :